

primé, M. le Président, les détails que je me réserve de donner verbalement. Il faudra voir quel effet cette entrevue aura. M. Jonas a entre autres dit aussi que les députés venus des Ardennes avaient trouvé les électeurs tout à fait de l'opinion de la majorité des Etats. Je vous prie instamment, M. le Ministre, de prendre tous les renseignements possibles avant la séance de demain matin. Tâchez surtout à expliquer aux fidèles membres que l'audience donnée par moi n'était pas une transaction avec Messieurs N. Metz et consorts, que j'ai la pleine confiance dans la loyauté et l'indépendance et le dévouement de la minorité que je ne sacrifierai jamais. — Je joins à la présente lettre la pièce destinée à être placée dans la partie officielle du « Journal de Luxembourg », sous laquelle j'ai ajouté : Walferdange, le 28 novembre 1858, afin que la méchanceté ne dise pas que c'est à la suite de l'audience d'aujourd'hui. Si vous croyez qu'il convient de montrer le passage touchant M. Lessel *) à ce député, veuillez le faire. Peut-être est-ce plus digne de s'en abstenir, quoique d'un autre côté je n'aimerais pas le froisser ... Ainsi, que le gouvernement marche en avant avec courage, modération et énergie. — P. S. Comment se fait-il que le « Courrier », le 29, distribue à ses abonnés le compte-rendu ... de la session de 1857 après que j'avais positivement défendu cette publication avant de l'avoir lue moi-même. — Prière à M. de Scherfff de traduire.»

LA CONCILIATION

Le 19. 1. 1859 Simons engage le stadhouder « à prêter la main à la conciliation au risque même d'être trompé. » (25) Enfin le 15. 6. de la même année c'est la promulgation de la loi de conciliation ; le 15 juillet c'est l'entrée d'Edouard THILGES dans le huitième cabinet SIMONS qui s'était vu réduit à deux membres, SIMONS et ULVELING. Mais dans les couloirs de l'Assemblée des Etats l'atmosphère resta viciée par les discussions entourant les ordonnances électorales. (La nouvelle loi ne sera votée qu'en décembre). Si l'orage n'éclata pas tout de suite la cause en est à rechercher dans la trêve des fêtes officielles des chemins de fer qui se déroulèrent en octobre et dont nous faisons suivre quelques détails **).

*) Le notaire J. G. LESSEL (1823-1911), député conservateur du canton de Grevenmacher, présidera la Chambre des députés de 1875 à 1886.

***) La cérémonie de la pose de la première pierre de la gare avait eu lieu le 30. 10. 1858 en présence du prince et de la princesse Henri. — Pour plus de détails v. le 2^me vol. de « ... à Luxbg, autrefois » de M. NOPPENY où l'auteur reproduit et commente les principaux articles de la presse luxembourgeoise et étrangère parus à l'occasion de ces fêtes. V. aussi « De Feierwon » par T. BOURG, C. L. n° 6, 1953.